



JUILLET 2023



# RADENAC INFOS

Mairie de Radenac

Téléphone : 02.97.22.43.19 – [mairie@radenac.bzh](mailto:mairie@radenac.bzh) – Site Internet : [radenac.bzh](http://radenac.bzh)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

## BULLETIN COMMUNAL TRIMESTRIEL



**KERMESSE DE L'ÉCOLE**



**INAUGURATION 5<sup>ÈME</sup> ÉOLIENNE**



**CYCLO-RANDO « JEAN ROBIC »**

## LE MOT DU MAIRE

L'actualité met en évidence la difficulté des élus face aux comportements de certains individus. Pour de nombreux citoyens, l'excuse individuelle est devenue confortable en renvoyant la responsabilité sur les collectivités. Dans combien de cas, une analyse sommaire permet de se rendre compte que les uns et les autres n'assument pas les conséquences de leur choix et que pour eux, il est plus facile de faire d'un problème personnel un problème collectif.

Evidemment, dans nos petites communes rurales, nous sommes moins impactés que dans les métropoles où les violences verbales ou physiques à l'égard des élus sont plus communes. Les liens sociaux, les relations intergénérationnelles qui perdurent sur nos territoires font que nous sommes moins sensibles aux évènements qui ont fait récemment l'actualité nationale. Même si l'exacerbation de certains nous guette aussi, nous devons préserver le dialogue. Ce dialogue peut être vif ou âpre, sur tous les sujets communaux, mais il doit exister. Grâce à une meilleure connaissance, à une meilleure tolérance, nous pourrions éviter bien des conflits. Cette tolérance s'est exprimée, ici il y a 25 ans, lors de la création de la RAJ (Radenac Association Jeunesse). Les élus de l'époque ont su accorder leur confiance à nos jeunes. Les jeunes ont su prendre et assumer leur responsabilité. Cette association est devenue emblématique de la commune ...

Bon anniversaire à eux !!!

Bonne lecture

Vive Radenac

Bernard LE BRETON

## SOMMAIRE

Mot du Maire	Page 1
Conseils municipaux	Pages 2 - 11
Etat civil – Urbanisme – Travaux	Pages 11 - 13
Informations communales	Pages 13 - 15
Informations générales	Page 15
Pontivy Communauté	Pages 15 - 17
Associations – Calendrier des fêtes	Pages 17 - 19
La Page de l'École	Pages 20 - 21
Radenac autrefois...	Page 22

## CONSEILS MUNICIPAUX

### Séance du 30 mars 2023

<b>Date de la convocation</b>
22/03/2023
<b>Date d'affichage</b>
22/03/2023
<b>Nombre de membres</b>
Afférents au conseil municipal : 13
En exercice : 11
Votants :

L'an 2023, le 30 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,

**Présents** : M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, Mme VÉRA Aurélie, Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane

Excusés ayant donné procuration : M. PIRIO Philippe à M. ALLAIN Philippe, Mme GUÉGAN Manon à Mme NOGUES Christelle

**Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine**

### Objet de la délibération : Démission d'un conseiller municipal (Délib. 2023/03/01)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a reçu par courriel le 21 mars 2023 puis par courrier le 27 mars 2023 la démission de monsieur Hervé BRÉDOLÈSE pour des raisons personnelles. Il précise que conformément à l'article L 2121-4 du code des collectivités territoriales stipule : "la démission d'un conseiller municipal est adressée au maire. Elle est définitive dès réception par le maire, qui en informe immédiatement le Préfet". Le conseil municipal prend acte de cette décision.

### Objet de la délibération : Achat parcelle AB 187 (Délib. 2023/03/02)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération du 09 février 2023 relative à l'acquisition de la parcelle AB 187 au 6 Place de l'Eglise et appartenant aux époux DEDIEU d'une superficie de 100 m<sup>2</sup>.

Il précise que le notaire, Maître Claire KORTEBY, malgré l'autorisation au maire de négocier le prix d'acquisition, sollicite une délibération du conseil municipal sur le prix d'achat.

Monsieur le maire indique que les époux DEDIEU ont signé le protocole de vente en date du 13 mars 2023 pour un montant de **13 500 € net vendeur**.

Il est proposé au conseil municipal de valider ce montant.

Le conseil municipal à l'unanimité valide le prix d'acquisition de la parcelle **AB 187** appartenant aux époux DEDIEU pour un montant de **13 500 € net vendeur**.

### Objet de la délibération : Vente de bois (Délib. 2023/03/03)

Monsieur le Maire soumet la proposition d'achat de bois issu de l'entretien du Bois de Lambilly par monsieur Jean-Yves TANGUY de Pleugriffet pour un montant de 1 500.00 € représentant 18 à 20 cordes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la vente de bois à monsieur Jean-Yves TANGUY.

**Objet de la délibération : Vente - Echange de terrain (Délib. 2023-03-04)**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée la demande de madame Danielle KERDAL d'acquérir une partie de la parcelle AB 47 située rue des Bouiards.

Monsieur le Maire apporte toutes les précisions et explications nécessaires à cette demande.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

**Objet de la délibération : Demande d'aide F.S.L. (Délib. 2023/03/05A)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des demandes d'aide au titre du fonds de solidarité au logement (FSL), pour des impayés d'électricité de 186.04 € à 1 044.89 € pour trois dossiers.

Monsieur le Maire précise que la commission d'aide sociale s'est réunie ce jour 30 mars 2023, à 19H00, pour étudier avec précision cette demande.

Sur proposition de la commission d'aide sociale, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder au titre de l'électricité, une aide de **450.00 €** pour un dossier et une aide de **165.00 €** pour un autre dossier et de rejeter la demande du troisième dossier au motif que les revenus sont supérieurs au plafond d'intervention du F.S.L.

**Objet de la délibération : Aide sociale à l'hébergement (Délib. 2023/03/05B)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la commission aide sociale réunie ce jour, 30 mars 2023 à 19H00 a étudié un dossier d'aide sociale à l'hébergement.

Cette demande concerne un administré qui réside depuis le 13 juillet 2020 à la Résidence Jeanne de Kervénoaël à PONTIVY.

Sur proposition de la commission aide sociale, le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité à la demande d'aide à l'hébergement.

**Objet de la délibération : Indemnités pour le gardiennage des églises communales (Délib. 2023/03/06)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par circulaire du 23 février 2023, monsieur le préfet précise que l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle calculée sur le point d'indice des fonctionnaires.

En conséquence, le montant pour un gardien ne résidant pas sur la commune est fixé pour l'année 2023 à **125.06 €**.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer l'indemnité de gardiennage des églises communales.

**Objet de la délibération : Subventions et participations 2023 (Délib. 2023/03/07A)**

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide de voter les subventions et participations suivantes :

**Subventions :**

- Chambre de Métiers et de l'Artisanat Ploufragan	50.00 €
- Fondation du patrimoine	100.00 €
- Comité du Souvenir Français du Pays de Pontivy	50.00 €
- Cyclo Club de Réguiuny	250.00 €
- Amicale des pêcheurs de Radenac	475.00 €
- Association Anciens combattants de Radenac	350.00 €
- La Vigilante	1 000.00 €
- Association Plein Air	150.00 €
- Amicale des donateurs de sang	60.00 €
- Association Glenn Hoël	50.00 €

**Participations :**

- Association Maires du Morbihan	321.46 €
- Fond Départemental du FSL (Conseil Départ.)	108.60 €
- A.M.R. (Association Maires Ruraux)	100.00 €
- Banque alimentaire (adhésion + cotisations)	380.00 €

- A.D.M.R. de Régigny et sa région	1 337.00 €
- Amicale laïque de l'école publique de Régigny	720.00 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de ne pas donner suite aux demandes de subvention suivantes : "Les Restos du Cœur, ATEs (Association Travail Emploi Solidarité), GEM L'HARMONIE, Eau et Rivières, Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Morbihan, Secours Catholique, Solidarité Paysans Bretagne, Rêves de Clown, Echange et Partage Deuil, Association Régionale des Laryngectomisés et Mutilés de la voix, RBG (Radio Bro Gwened), Association HEMERA, Association des accidentés de la vie, AFSEP (Association Française des Sclérosés en plaques), Collège Sainte-Marguerite Marie de Josselin, Basket Club de Moréac, UTL de Locminé, Judo club de Josselin, Twirling club de Guégon, La Truite Locminoise, Association Gym Danse Brévelaise".

Il est précisé que les conseillers municipaux concernés par une association n'ont pas pris part au débat ni au vote à savoir : monsieur Henri PENVEN pour la MFR de Ploufragan, monsieur Stéphane LE CALLONNEC pour le Cyclo Club de Régigny et madame Aurélie VÉRA pour l' APEL.

**Objet de la délibération : Subvention d'équilibre : Résidence Alexis LOUER (Délib. 2023/03/07B)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que lors de l'établissement du budget de la Résidence Alexis LOUER le 8 mars 2023, il a été constaté un déficit de 12 591.19 €.

En effet, l'année 2022 a enregistré plusieurs décès de résidents qui a généré un taux d'occupation inférieur à celui espéré.

Il est proposé au conseil municipal de verser une subvention d'équilibre au CLARPA, organisme de gestion de la structure.

Le conseil municipal à l'unanimité décide du versement d'un premier acompte de 8 000.00 € au CLARPA.

**Objet de la délibération : Convention école Saint-Louis (Délib. 2023/03/08)**

Monsieur le Maire rappelle que l'école privée Saint-Louis a signé un contrat d'association avec l'Etat, le 17 novembre 2008 et précise que par délibération du 08 avril 2008 seuls les élèves domiciliés sur la commune sont pris en compte.

Monsieur le Maire précise que la circulaire de monsieur le Préfet du Morbihan en date du 26 septembre 2019 est toujours applicable et elle fixe, sur proposition du C.D.E.N. (Conseil Départemental de l'Education Nationale) le coût moyen des élèves scolarisés dans le public à savoir : 426.65 € pour un élève de classe élémentaire et à 1 385.84 € pour un élève de classe maternelle.

De plus, il est rappelé que l'effectif à prendre en compte de l'Ecole Saint-Louis est de **66 élèves** dont 29 en maternelle et 37 en élémentaire.

En conséquence, il est proposé de verser à l'Ecole St- Louis, une subvention d'un montant de **55 000.00 €** (représentant environ 426.65 € x 37 élèves élémentaire et 1 352.21 € x 29 élèves en maternelle), au titre du contrat d'Association.

Le Conseil Municipal pour l'année 2023 décide, à l'unanimité, de verser à l'Ecole Saint-Louis une subvention d'un montant de **55 000.00 €** au titre du contrat d'Association.

Il est précisé que madame Aurélie VÉRA n'a pas pris part au vote pour ce dossier.

**Objet de la délibération : Comptes administratif et de gestion 2022 - Budget Panneaux Photovoltaïques – Lotissement Le Courtil – Commune (Délib. 2023/03/09A – 09C – 09D)**

Monsieur le Maire donne lecture des trois comptes administratifs de l'exercice 2022 et expose les développements et les explications nécessaires.

Sous la présidence de monsieur Philippe ALLAIN, 1° Adjoint au Maire et hors de la présence de monsieur Bernard LE BRETON, Maire, le conseil municipal approuve les compte administratifs 2022 et les comptes de gestion du Trésorier, monsieur Philippe JERRETIE, des trois budgets suivants :

BUDGET	RÉSULTATS		RÉSULTAT GLOBAL
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
Panneaux Photovoltaïques	- 6 452.96 €	+ 13 119.70 €	+ 6 667.14 €
Lotissement « Le Courtil »	+ 0.03 €	- 78 906.55 €	- 78 906.52 €
Commune	+ 147 096.20 €	+ 65 532.28 €	+ 212 628.48 €

Les 3 comptes administratifs et de gestion sont approuvés à l'unanimité.

**Objet de la délibération : Affectation des résultats : Budget Commune (Délib. 2023/03/10)**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget de la Commune soit **147 096.20 €** :

- au compte 002 "excédents de fonctionnement" la somme de **27 096.20 €**,
- au compte 1068 "excédents capitalisés" la somme de **120 000.00 €**.

**Objet de la délibération : Taux des contributions directes - Année 2023 (Délib. 2023/03/11)**

Monsieur le maire rappelle à l'assemble que les taux appliqués en 2022 étaient :

- Foncier bâti 32.03 % correspondant à 16.77 % + 15.26 % (taux commune et département),
- Foncier non bâti 44.85 %

En conséquence, monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- \* Taxe d'habitation : 10.34 %
- \* Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32.03 %
- \* Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 44.85 %

**Objet de la délibération : Budgets Primitif 2023 : Lotissement Le Courtil + Commune + Panneaux photovoltaïques (Délib. 2023/03/12A – 12B – 12C)**

Les 3 budgets (Panneaux Photovoltaïques, Lotissement Le Courtil et Commune) sont votés à l'unanimité. Les budgets s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Commune	771 229.00 €	721 757.00 €
Lotissement « Le Courtil »	162 916.58 €	241 813.10 €
Panneaux Photovoltaïques	10 040.00 €	16 362.00 €

**Objet de la délibération : Lotissement Le Courtil : Travaux d'extension des réseaux (Délib. 2023/03/13)**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les différentes propositions de contributions financières pour les travaux d'extension des réseaux (électricité, téléphone et éclairage public) par Morbihan Energies pour le lotissement Le Courtil.

Il précise que la participation sollicitée pour la commune est de :

- 26 500.00 € H.T. pour l'extension du réseau électrique avec un abattement de 50 % (pris en charge par Morbihan Energies),
- 14 300.00 € H.T. pour le Télécom (pose de fourreaux),
- 1 300.00 € H.T. pour l'éclairage public avec une aide de Morbihan Energies de 390.00 €.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les différentes participations.

**Objet de la délibération : Délégation de signature (Délib. 2023/03/14)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire consenties par le conseil municipal à savoir :

- \* Lotissement Le Courtil

Branchements au réseau d'assainissement collectif par Pontivy Communauté pour un montant

de **15 244.62 € T.T.C.**

Branchements au réseau d'eau potable par STGS pour un montant de **17 061.77 € T.T.C.**

\* Travaux Aménagement du bourg

Inspection caméra et hydrocurage réseau EP par l'entreprise CEQ de BRECH pour un montant de **1 621.20 € T.T.C.**

\* Local "Infirmières"

Fourniture et installation de menuiseries (extérieures et intérieures) par l'entreprise GOUEDARD de Crédin pour un montant de **10 751.51 € T.T.C.**

Aménagement d'un WC pour personne à mobilité réduite par l'entreprise GOUEDARD pour un montant de **3 497.72 € T.T.C.**

\* Service Technique

Fourniture d'un broyeur de type mulching par Concept Motoculture de Pontivy pour un montant de **4 428.00 € T.T.C.**

Le conseil municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation de signature au Maire consentie par le conseil municipal conformément à la délibération 2020/05/05 du 28/05/2020.

### **INFORMATIONS**

- Réseau Routier

Le Conseil Départemental a lancé une réflexion sur le passage de certaines routes départementales de 80 km/h à 90 km/heure.

- SCOT

Le conseil est informé que le SCOT est en cours de révision sur le pays de Pontivy.

- Ecole Saint-Louis

La municipalité a reçu une invitation par l'école Saint-Louis pour un repas partagé le 07 avril.

- Conseil Municipal

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le 25 mai 2023.

### **Séance du 25 mai 2023**

<b>Date de la convocation</b>
15/05/2023

<b>Date d'affichage</b>
15/05/2023

<b>Nombre de membres</b>
Afférents au conseil municipal : 13 En exercice : 10 Votants :

*L' an 2023, le 25 Mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,*

**Présents :** M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, M. LE CALLONNEC Stéphane

Excusée ayant donné procuration : Mme MILETTO Michèle à Mme GICQUEL Claudine

Excusées : Mme GUÉGAN Manon, Mme MOUELO Valérie

**Secrétaire de séance : Mme GICQUEL Claudine**

### **Objet de la délibération : Adhésion à l'Association des Collectivités forestières du Morbihan (Délib. 2023-05-01)**

Une association a été créée dans le département le 20 février 2023 pour valoriser la forêt et les produits du bois. Son rôle est à la fois une représentation politique, mais également un accompagnement technique sur différents sujets en lien avec la forêt et le bois, ainsi que de la formation.

Après avoir présenté les principales missions du réseau des Collectivités forestières, ainsi que les statuts, monsieur le Maire Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette structure.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de monsieur le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'adhérer à l'Association des Collectivités Forestières du Morbihan ainsi qu'à la Fédération Nationale des Communes Forestières, et d'en respecter les statuts et de désigner Mr Bernard LE BRETON, Titulaire et Mr Henri PENVEN suppléant pour représenter la commune auprès de ces instances.

**Objet de la délibération : Contrat portant mandat de maîtrise d'ouvrage - Morbihan Energies (Délib. 2023/05/02A)**

Monsieur le Maire soumet le contrat portant mandat de maîtrise d'ouvrage à Morbihan Energies pour des actions de rénovation énergétique concernant la salle Saint-Fiacre.

Il apporte toutes les précisions et explications relatives à ce contrat.

Le conseil municipal valide à l'unanimité le contrat de maîtrise d'ouvrage à Morbihan Energies.

**Objet de la délibération : Contrat de partenariat pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte "Ecowatt" - Morbihan Energies (Délib. 2023/05/02B)**

La commune de RADENAC est engagée sur son territoire en faveur du développement durable, en mettant notamment en œuvre des actions de proximité de consommation responsable de l'électricité en matière d'éclairage public (extinction partielle de l'éclairage public nocturne dans certains secteurs géographiques de la commune).

La commune a transféré la compétence « travaux et maintenance de l'éclairage public » à Morbihan Energies. Dans un contexte de crise énergétique, la volonté de développer encore davantage une consommation responsable de l'électricité en matière d'éclairage public constitue un objectif conjoint et affirmé par la commune de RADENAC et Morbihan Energies. Face à l'appel général à la sobriété énergétique, Morbihan Energies et la commune souhaitent ainsi expérimenter un nouveau dispositif écoresponsable en matière d'éclairage public en se basant sur l'outil Ecowatt et les dispositifs de pilotage de l'éclairage public.

D'une part, le dispositif citoyen dit Ecowatt, porté par RTE et l'ADEME, alerte les consommateurs, avec des signaux clairs (de vert à rouge), lors de pics de consommation en période hivernale ([www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)). Il recommande à chaque personne morale ou physique inscrite dans ce dispositif de réduire ses consommations afin de réduire les risques de coupure d'électricité en période hivernale. A ce titre, les communes et établissements publics peuvent notamment être appelés à éteindre leur éclairage public pendant la période de « crise ».

D'autre part, Morbihan Energies est propriétaire de dispositifs de pilotage de l'éclairage public. Pour mémoire, Morbihan Energies encourage l'instrumentation de l'éclairage public (commandes connectées) afin de :

- permettre aux communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'être autonomes dans la programmation de l'éclairage public ;
- pouvoir répondre très rapidement aux sollicitations de limitation des consommations d'énergies en cas de fortes demandes et de réseau sous haute tension (production inférieure à l'énergie demandée).

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, le partenariat de la commune de RADENAC avec Morbihan Energies pour le pilotage de l'éclairage public au service des réseaux électriques en cas d'alerte "Ecowatt".

**Objet de la délibération : Location parcelle AB 47 (Délib. 2023/05/03)**

Monsieur le Maire fait part de la demande de monsieur Robert THOMAS pour entretenir la parcelle AB 47 contigüe à la bibliothèque.

Il est proposé d'autoriser à titre précaire l'utilisation d'une partie (environ 70 m<sup>2</sup>) du jardin du terrain cadastré AB 47 appartenant à la commune.

Sur proposition de monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'autoriser Mr et Mme Robert THOMAS à utiliser le terrain de la commune, une partie de la parcelle AB 47 à titre précaire.

Il est précisé que cette autorisation pourra être retirée à tout moment et sans procédure particulière.

**Objet de la délibération : Parc éolien Guégon Caranloup 2 (Délib. 2023/05/04A)**

Monsieur informe l'assemblée que l'article L181-28-2 du code de l'environnement stipule : « Sans préjudice des dispositions de l'article L. 181-5, le porteur d'un projet concernant une installation de production

d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent adresse aux maires de la commune concernée et des communes limitrophes, un mois au moins avant le dépôt de la demande d'autorisation environnementale, le résumé non technique de l'étude d'impact prévu au e du 2° du II de l'article .

Dans un délai d'un mois à compter de l'envoi du résumé non technique et après délibération du conseil municipal, le maire de la commune d'implantation du projet adresse au porteur de projet ses observations sur le projet. En l'absence de réaction passé ce délai, le maire est réputé avoir renoncé à adresser ses observations ».

Monsieur le Maire précise que la société PARC EOLIEN GUEGON CARANLOUP, domiciliée 2 rue Vasco de Gama - 44800 SAINT-HERBLAIN, a déposé un dossier permettant d'appréhender l'ensemble de ce projet de parc éolien situé au lieu-dit "Caranloup" en GUEGON et composé de 3 éoliennes et d'un poste de livraison, soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur le Maire précise que ce projet est composé de 2 éoliennes sur la commune de Guégon, 1 éolienne sur la commune de Guéhenno et d'un poste de livraison sur la commune de Buléon.

Monsieur le Maire précise que la commune de Guégon a émis un avis défavorable au projet.

Il est proposé au Conseil Municipal de formuler des observations éventuelles sur ce projet.

En préambule, le Conseil Municipal rappelle qu'il est favorable aux énergies renouvelables. Toutefois, compte tenu de l'avis défavorable de la commune d'accueil de ce projet, après avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable à l'unanimité au projet présenté.

#### **Objet de la délibération : Installation classée : SARL de la Basse Cour (Délib. 2023/05/04B)**

Monsieur le Maire présente un dossier d'installation classée pour la protection de l'environnement déposé par la SARL de la Basse-Cour, dont le siège social est situé au lieu-dit "Le Resto" - 56420 BULEON, en vue d'obtenir l'autorisation pour exploiter au lieu-dit "La Croix du Marais" en BULEON, un élevage avicole de 40 000 emplacements, au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'enquête publique portant sur cette demande soumise à autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement se déroule depuis le **23 mai 2023 jusqu'au 20 juin 2023 inclus**.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable, à l'unanimité, sous réserve du respect du droit des tiers et de l'application de la réglementation en vigueur.

#### **Objet de la délibération : Avenant n° 2 : Convention portant création d'un service commun des systèmes d'information (Délib. 2023/05/05)**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée l'avenant n° 2 à la convention portant création d'un service commun des systèmes d'information entre Pontivy Communauté et la commune de Radenac et apporte toutes les précisions nécessaires.

Il précise que l'avenant porte sur une nouvelle tarification issue des coûts calculés pour l'année 2022.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'avenant n° 2 à la convention portant création d'un service commun des systèmes d'information.

#### **Objet de la délibération : Subventions 2023 « complément » - (Délib. 2023/05/06)**

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide à l'unanimité de voter le complément des subventions et participations suivantes :

##### **Subventions et Participations :**

- APEL Ecole Saint-Louis	1 350.00 €
- Radenac Association Jeunesse (RAJ)	1 000.00 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ne pas donner suite à la demande de l'Association Prévention routière.

Il est précisé que madame Aurélie VÉRA n'a pas pris part au débat ni au vote pour la subvention relative à la RAJ.

**Objet de la délibération : Demande d'aide FSL (Délib. 2023/05/07 et 08)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la demande d'aide au titre du fonds de solidarité au logement (FSL), pour un impayé d'eau pour un montant de 570.14 € et une demande d'aide sociale.

Monsieur le Maire précise que la commission d'aide sociale s'est réunie ce jour à 19H30, pour étudier avec précision ces demandes.

Sur proposition de la commission d'aide sociale, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'accorder au titre de l'eau, une aide de **450.00 €**,
- de valider la demande d'aide sociale pour un administré qui réside récemment sur la commune.

**Objet de la délibération : Acquisition d'une partie de la parcelle ZE 62 (Délib. 2023/05/09)**

Monsieur le Maire rend compte des négociations avec madame Eugénie POCARD pour l'acquisition d'une partie de la parcelle ZE 62 qui permettrait de réaliser une extension du réseau d'assainissement collectif afin de desservir les différentes propriétés contigües.

Monsieur le Maire précise que la surface d'acquisition serait de l'ordre de 1 100 m<sup>2</sup> et que le prix de vente pourrait être de 2.50 € le m<sup>2</sup> conformément aux délibérations antérieures.

Il est proposé au conseil municipal de statuer sur cette demande.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire l'acquisition d'une partie de la parcelle ZE 62 appartenant à madame Eugénie ALLAIN au prix de 2.50 € du m<sup>2</sup>.

Sont sollicitées : l'étude NICOLAS Associés de Radenac pour l'établissement du bornage et l'étude de maître Claire KORTEBY à Rohan pour l'établissement de l'acte notarié.

Il est précisé que monsieur Philippe ALLAIN n'a pas pris part au débat ni au vote pour ce bordereau.

**Objet de la délibération : Délégation de signature (Délib. 2023/05/10)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire consenties par le conseil municipal à savoir :

\* Travaux "La Bottine"

Montage du dossier de subvention "amendes de police" pour les travaux d'aménagement de sécurité à la Bottine par Voirie Concept 56 représentée par Mr Serge LIZIARD pour un montant de **550.00 € H.T.** (TVA non applicable)

\* Service Technique

Fourniture d'une enceinte sur batterie MIPRO MA708 par ATS 56 de GUILLAC pour un montant de **1 677.60 € T.T.C.**

Le conseil municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation de signature au Maire consentie par le conseil municipal conformément à la délibération 2020/05/05 du 28/05/2020.

**Objet de la délibération : Acquisition de six cavurnes – Cimetière (Délib. 2023/05/11)**

Monsieur le Maire soumet le devis des Pompes Funèbres Christian Lamour pour la fourniture de six emplacements de cavurne.

Le conseil municipal valide à l'unanimité l'acquisition de six cavurnes par les Pompes Funèbres Christian Lamour pour un montant de 2 340.00 € T.T.C.

**INFORMATIONS**

\* Lotissement Le Courtil

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande d'acquisition du lot 1 et une proposition d'acquisition des autres lots par deux investisseurs par le biais de l'agence immobilière "Locminé Immobilier".

\* Centre de Loisirs

Le comité de pilotage intercommunal se réunira le mercredi 31 mai 2023.

\* Travaux Bois de Lambilly

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux au bois de Lambilly sont terminés.

\* Travaux La Bottine

Il est proposé d'organiser une réunion avec les riverains le samedi 01 juillet 2023 à 11H00.

\* Maison d'Assistants Maternels

Il est prévu d'organiser une visite de différentes MAM en semaine ou le samedi matin.

\* Conseil Municipal

La prochaine réunion du conseil municipal se déroulera le vendredi 09 juin 2023 à 20H00 conformément aux dispositions du décret n° 2023-257 du 06 avril 2023 pour procéder à la désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales.

### **Séance du 9 juin 2023**

<b>Date de la convocation</b>
-------------------------------

02/06/2023
------------

<b>Date d'affichage</b>
-------------------------

02/06/2023
------------

<b>Nombre de membres</b>
--------------------------

Afférents au conseil municipal : 13 En exercice : 11 Votants :
--

*L' an 2023, le 9 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,*

**Présents** : M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUÉGAN Manon, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane  
**Absente excusée** : Mme VÉRA Aurélie  
**Excusée ayant donné procuration** : Mme MILETTO Michèle à Mme GICQUEL Claudine

**Secrétaire de séance** : M. LE CALLONNEC Stéphane

### **Objet de la délibération : Elections sénatoriales 2023 : Désignation des délégués et suppléants (Délib. 2023/06/01)**

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction n°IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseil municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués et les suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 24 septembre 2023,

Monsieur le Maire indique le mode de scrutin applicable et précise que le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants.

La liste unique de candidats est la suivante : Liste "RADENAC ENSEMBLE", conduite par Monsieur Bernard LE BRETON :

- Délégués : M. Bernard LE BRETON, Mme Claudine GICQUEL, M. Philippe ALLAIN
- Suppléants : Mme Michèle MILETTO, M. André GUILLARD, Mme Christelle NOGUES

La liste « RADENAC ENSEMBLE » est élue à l'unanimité (12 voix).

### **Objet de la délibération : Location du local rue Anne de Bretagne (Cabinet Infirmiers) – Délib. 2023/06/02**

Monsieur le Maire rend compte des travaux dans le local situé au 12 bis rue Anne de Bretagne (ex salon de coiffure) et précise que le cabinet Infirmiers de Radenac serait intéressé pour le louer à compter du 1er juillet 2023.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de louer au Cabinet Infirmiers le local situé 12 Bis rue Anne de Bretagne à compter du 1er juillet 2023.

Le loyer est fixé à 250 € TTC par mois.

Il est précisé que madame Julie LE GARREC n'a pas pris part au débat ni au vote pour ce bordereau.

**Objet de la délibération : Délégation de signature (Délib. 2023/06/03)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations au Maire consenties par le conseil municipal à savoir :

\* Local Infirmières

- Aménagement menuiseries "complément : bloc portes" pour un montant global définitif de 14 874.40 € T.T.C. par l'entreprise GOUEDARD de Crédin.

- Electricité : Convecteur + modification électricité existante pour un montant de 2 673.60 € par l'EURL YC CHAUFFAGE de Radenac.

\* Services Techniques

Acquisition d'une perceuse-visseuse chez Point P de Locminé pour un montant de 170.32 € TTC.

\* Achat bande de terre

Frais de géomètre par la SELARL Nicolas de Radenac pour la division de la parcelle ZE 62 (achat d'une partie de la parcelle) pour un montant de 1 776.00 € T.T.C.

Le conseil municipal prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation de signature au Maire consentie par le conseil municipal conformément à la délibération 2020/05/05 du 28/05/2020.

**Objet de la délibération : Convention participation école ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) – (Délib. 2023/06/04)**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un enfant de Radenac est scolarisé en classe ULIS (Unité localisée pour l'inclusion scolaire) à BAUD et soumet la convention de participation aux dépenses de fonctionnement conformément à l'article L212-8 du code de l'éducation.

Monsieur le Maire précise qu'à titre indicatif le coût d'un élève de Baud scolarisé en élémentaire au titre de l'année scolaire 2022/2023 est de 353.84 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, valide le principe de prise en charge des frais de fonctionnement en classe ULIS.

**INFORMATIONS**

\* Lotissement Le Courtil

Monsieur le Maire fait un point sur la vente des lots du lotissement le Courtil et précise qu'un particulier a mis une option sur le lot n° 2 et que les autres lots sont retenus par deux promoteurs.

Un débat s'instaure également sur la vente des différents lots.

\* Travaux La Bottine

La réunion d'information du 1er juillet 2023 des riverains de la Bottine est avancée au vendredi 30 juin 2023 à 20h00 à la salle des Lutins.

\* Courrier de Mme Marie-Madeleine LORE-LUCAS

Monsieur le Maire informe l'assemblée du courrier de madame Marie-Madeleine, candidate pour les élections sénatoriales, qui sera transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

\* Domicile partagé Alexis LOUER

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'entrée au domicile partagé Alexis LOUER de Madame Anne-Marie NAYL le 14 juin prochain et qu'un autre dossier est en cours de finalisation.

\* Centre de loisirs,

Monsieur Philippe PIRIO fait un point sur la réunion du comité de pilotage intercommunal ALSH (centre de loisirs) qui s'est déroulée le mercredi 31 mai 2023.

---

**ÉTAT CIVIL**

**Avis de naissances**

Le 11 juin 2023, Milàn LAPOULVAILARIE, 12 rue des Bois

**A NOTER :** d'autres naissances ont eu lieu sur notre commune mais les parents n'ont pas souhaité les faire paraître sur le bulletin communal.

### **Décès**

Le 29 avril 2023, Mr LE NOUVEAU Gilbert, 70 ans, Domicile Partagé – Résidence Alexis Louër  
Le 23 mai 2023, Mme PARIS Marie-Annick, 67 ans, Domicile Partagé – Résidence Alexis Louër  
Le 5 juin 2023, Mr PÉLACHAUD Serge, 89 ans, 1 rue de la Chouannerie

**Mariage :** Le samedi 3 juin 2023 à 14h30, M. Alexandre CLOEREC et Mme Alice BONHOMME-PINTO se sont dit oui en concrétisant leur union. Nous leurs adressons toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur !



### **PACS**

Le vendredi 23 juin 2023, M. Christopher LE GUENNEC et Mme Océane PASCO se sont unis par un pacte civil de solidarité. Nous leur adressons toutes nos félicitations et tous nos vœux de bonheur !

---

## **URBANISME**

### **Permis de construire**

M. Kévin CREACH et Mme Amandine RABIN, 13 La Bottine : construction maison individuelle et garage  
M. David MENARD, 1 rue des Sabotiers : construction d'un abri de jardin  
M. Jérémy GAIN, 14 La Bottine : transfert du permis de construire de M. Nicolas MADEC  
M. Matthieu GROSEIL et Mme Marion LE BORGNE, 5 rue des Bois : modification implantation de la maison

### **Déclarations de travaux**

Mme Cassandra PASCO, 21 rue de la Maladrerie : construction d'un abri de jardin  
M. Laurent CORFMAT, Kervenallec d'en haut : installation de 3 générateurs photovoltaïques  
M. PELLETIER Pascal, 2 impasse des Cerisiers : isolation thermique par l'extérieur

## **NOUVEAUTÉS / ACTUALITÉS URBANISME**

### **Dépôt des dossiers d'urbanisme sur la plate-forme numérique**

Depuis le 1<sup>er</sup> juin, vous avez la possibilité de déposer directement en ligne votre dossier de demande d'autorisation d'urbanisme via le lien suivant : <https://gnau.pontivy-communaute.bzh>.

Concernant le lotissement « Le Courtil », un particulier a mis une option sur le lot n° 2 et les autres lots sont retenus par deux promoteurs. La réflexion se porte maintenant sur la vente des différents lots.

## **TRAVAUX**

### **Mise en place de ralentisseurs au Bois de Lambilly**

Afin de réduire la vitesse, un plateau ralentisseur ainsi qu'une chicane ont été installés au Bois de Lambilly. Ils étaient tant attendus.

### **ATTENTION : changement d'adresse du cabinet infirmiers**

L'ancien salon de coiffure a subi des travaux pour pouvoir accueillir le cabinet infirmier. Depuis début juillet, il se trouve au 12 rue Anne de Bretagne.

## **TRAVAUX / VOIRIE**

Les travaux de voirie pour cette année sont prévus courant septembre. Des travaux d'aménagement et de sécurité sur le secteur de La Bottine sont également envisagés. Une réunion d'informations a d'ailleurs eu lieu à ce sujet à la salle des Lutins le vendredi 30 juin dernier.



## **INFORMATIONS COMMUNALES**

### **FERMETURE DE L'AGENCE POSTALE**

L'Agence postale communale sera **fermée du 24 juillet 2023 au 12 août 2023 inclus**. Veuillez anticiper pour vos envois urgents et vous rendre à l'Agence postale de Réguiny pour cette période.

### **CÉRÉMONIE DU 8 MAI**

Le 8 mai, s'est déroulée la commémoration de l'Armistice.



## NOUVEAUX PROFESSIONNELS SUR LA COMMUNE CONNUS A CE JOUR :

**Lambibox :** location de boxs sécurisés pour les particuliers et les professionnels.

6 bis le Bois de Lambilly

**Renseignements au :** 07.88.90.26.14 – [lambibox@orange.fr](mailto:lambibox@orange.fr)



**JMLeBois56 :** réalisation sur mesure de mobilier en bois pour l'extérieur ainsi que de l'agencement et l'option cette année est l'arrivée d'une scierie mobile.

**Contact :** Jean-Marc LE BIHAN – 06.73.92.79.99

Courriel : [jmlebois56@orange.fr](mailto:jmlebois56@orange.fr)

**Elvire Tognisso Coaching :** accompagnement dans le coach personnel et professionnel.

Les rendez-vous se font principalement en visio-conférence. Le premier rendez-vous de diagnostic est offert.

**Contact :** 06.13.98.01.69



**Legend'of Ki Breizh :** pension canine et élevage

**Contact :** Lucie KERDAVID – 06.17.61.14.60

**Benoît BLANDEL :** entretien, abattage, élagage, multiservices – Bois de chauffage

Le Grand Pommier

**Contact :** 07.60.27.11.64 – [benoit.espacevert56500@gmail.com](mailto:benoit.espacevert56500@gmail.com)



**Pizzeria « LE GARAGE »** avec un nouveau service sur la commune : le distributeur automatique de pizzas !

Disponible 24h/24 7 jours sur 7

Bois de Lambilly

**Contact :** Guillaume FAIVRE

02.97.22.47.47

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la **SELARL NICOLAS Associés**, géomètres-experts, a repris le cabinet de M. Bernard LE BRETON.

16, rue Charles de Foucauld

Contact : 02.97.22.43.14 - [xavier.nicolas@geometre-expert.fr](mailto:xavier.nicolas@geometre-expert.fr)

### JURÉS D'ASSISES 2024

Le 1<sup>er</sup> juin 2023 a eu lieu le tirage au sort pour les jurés d'assises 2024. Ont été désignées :

- Madame Isabelle LE BRETON-LE DOUARIN de Kervenallec
- Madame Françoise GICQUEL de Kerdéhel

### INAUGURATION DE LA 5<sup>ÈME</sup> ÉOLIENNE

Le vendredi 16 juin 2023 a eu lieu l'inauguration de l'extension du parc éolien.



## **VACANCES D'ÉTÉ : OUVERTURE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL**

L'Accueil de Loisirs se déroulera sur la commune de Régigny cet été. Il sera ouvert :

- ↳ du 10 juillet au 4 août
- ↳ et du 28 août au 1<sup>er</sup> septembre

Inscriptions sur le portail familles : <https://commune-reguiny.portail-defi.net/>

Renseignements auprès de Yoann JUSTUM au : 06.83.66.03.65

Programme des activités d'été disponible en mairie et sur le site Internet de la commune.

## **ADMR**

L'assemblée générale ordinaire s'est tenue le 15 juin 2023 à Lantillac.

L'activité ne cesse de croître : concernant le service de livraison des repas à domicile, 12 789 repas ont été distribués en 2022, soit 2 429 repas en plus pour les quatre communes.

La commune de Radenac représente 11 % de l'activité.

Nous sommes toujours soucieux d'améliorer notre qualité de service.



Françoise JOUAN, bénévole de Pleugriffet et intégrée au sein de notre équipe, va reprendre les missions MONALISA : lutte contre l'isolement des personnes âgées, animations et reprise du goûter d'anniversaire auprès des 90 ans et plus.

**Contact : Nadège – Secrétaire de l'ADMR : 02.97.22.49.89**

## **MOMENT DE CONVIVIALITÉ AU DOMICILE PARTAGÉ**

Jeudi 29 juin, les familles et les résidents du domicile partagé étaient invités à une journée « Fête de l'Été ». Au cours du pique-nique, ils ont pu chanter avec Marie-France accompagnée de son mari, Guy, à la guitare. Un bon moment que le personnel souhaite renouveler à l'occasion.



## **INFORMATIONS GENERALES**

### **RAPPEL DE BON VOISINAGE**

Il nous a été rapporté quelques nuisances sonores notamment dues aux animaux et à ce titre, nous demandons aux propriétaires de bien vouloir faire cesser le bruit afin de préserver la bonne tranquillité du voisinage, conformément à l'article R.1334-31 du Code de la Santé publique.

Merci à tous de respecter les horaires pour l'utilisation des machines bruyantes notamment au jardin :

- du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 19h30
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- le dimanche et les jours fériés de 10h à 12h

### **TRANSPORTS**

➔ Du 12 juillet au 3 septembre, bouger gratuitement avec Breizh'Go : offre réservée au moins de 26 ans.

## **INFORMATIONS PONTIVY COMMUNAUTÉ**

### **MISE A DISPOSITION GRATUITE DE COMPOSTEURS**



Pontivy Communauté met à disposition gratuitement des composteurs individuels pour les usagers résidents dans les communes du territoire. Ils sont distribués une fois par mois au centre technique de Pontivy Communauté.

**Renseignements et inscriptions au :**



Le jour de la distribution, munissez-vous d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

### ANIMATIONS D'ÉTÉ

Dans le cadre de ses animations d'été, Pontivy Communauté organise à Radenac un atelier « Comment aménager mon jardin pour accueillir la biodiversité ? le mercredi 26 juillet de 14h à 17h, salle Saint-Fiacre.

Animation gratuite pour toute la famille, à partir de 6 ans.

Sur inscription auprès de l'office de tourisme au : 02.97.25.04.10

ou via le lien Google Drive : <https://urlz.fr/fvjin>

**Contact : Joffrey EVER – Educateur environnement à Pontivy Communauté**



### TOUR CYCLISTE DE PONTIVY COMMUNAUTÉ



Le 18 mai, a eu lieu le tour de Pontivy Communauté qui a rassemblé pas mal de monde sous un temps ensoleillé. L'épreuve s'est déroulée en deux temps :

- un contre-la-montre individuel le matin entre Buléon et Radenac
- une course en ligne l'après-midi entre Pontivy et Radenac.

Il y avait également des courses d'attente à Radenac pour les U17 et les Access. Pour les U17, c'était aussi une manche de la coupe de Bretagne de leur catégorie.



### ÉCONOMISONS L'EAU !

L'eau est une richesse rare et précieuse ; aussi, il est important de la préserver et de ne pas la gaspiller et d'adopter les bons gestes pour éviter les pertes inutiles.

Voici quelques conseils tout simple pour faire des économies :

- ↪ équipez-vous d'une chasse d'eau à double commande
- ↪ mettez en place un système de récupération de l'eau de pluie
- ↪ installez un mitigeur sur les robinets
- ↪ prenez une douche plutôt qu'un bain
- ↪ investissez dans de l'électroménager économe
- ↪ surveillez les fuites

- ↪ évitez de laisser couler l'eau lorsque vous lavez les dents et les mains
- ↪ posez un réducteur de pression d'eau

## LE CONSERVATOIRE



Le conservatoire de musique et de danse de Pontivy Communauté est un lieu d'enseignement artistique et de diffusion culturelle incontournable en Centre Bretagne.

Que l'on soit amateur ou dans une démarche diplômante, jeune ou adulte, chacun y trouve sa place. La pluralité et la qualité des enseignements en font un lieu attractif et dynamique (esthétiques musiques classiques, traditionnelles, actuelles, ou encore danses classique et contemporaine).

**Renseignements et inscriptions :** 02.97.25.00.49 – [conservatoire@pontivy-communaute.bzh](mailto:conservatoire@pontivy-communaute.bzh)

## ASSOCIATIONS

Depuis quelques mois, les boulistes peuvent se retrouver au boulodrome à côté de la salle de musculation.

**Renseignements :** Alain GUILLAUME – 06.71.80.21.86



## LOTO DU CLUB DES FOUGÈRES



Le loto du 25 mai a été un véritable succès puisqu'il y a eu plus de 280 participants.

Le président du club remercie l'ensemble des membres du bureau pour leur investissement ainsi que tous les bénévoles ayant participé à l'organisation.

Rendez-vous le 14 septembre pour le prochain loto en espérant vous voir aussi nombreux !

## ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE RADENAC

Georges DABARD et Stéphane LE CALLONNEC ont participé le mardi 25 avril 2023 à une formation porte drapeau organisée par la Délégation Départementale du Morbihan et de l' ONACVG.

Cette journée avait lieu à la base des fusiliers marins de Lanester.

Les thèmes suivants ont été abordés :

- La déontologie du porte drapeau.
- La géopolitique française à partir de 1945.
- L'histoire de la Marseillaise et du drapeau tricolore.
- Interventions de plusieurs associations patriotiques du département.

Pour conclure, une visite commentée du musée de tradition des fusillés marins.



## ACCA

Le dimanche 4 juin, a eu lieu l'assemblée générale de l'association.

## LA RAJ



A l'occasion des 25 ans de la RAJ, un concert a été organisé par l'association. Les artistes Job, Les Glochos et Son Ar Dan ont animé la soirée qui fut une belle réussite !

## CONCOURS DE PÊCHE DU 25 JUIN



Le concours de pêche le dimanche 25 juin s'est déroulé sous un très beau soleil mais quelque peu tapant.

## LES ÉCHOS DE LA VIGILANTE

Le dimanche 11 juin, a eu lieu le traditionnel tournoi de foot pour clôturer la saison.



Les Jaunes et Verts retrouvent la Division 2 en finissant seconds de leur groupe. Bravo à Philippe Gigou pour son investissement durant toute la saison. L'équipe B finit à la huitième place de son groupe de D3.

Les U14-U15 du Groupement Jeunes du Triskel sont sur tous les tableaux !!! Après avoir validé leur accession en Régional 2 pour la saison prochaine, les gars du Triskel ont remporté le tournoi de Bignan.





Les U10-U11, deuxièmes du Morbihan



Les U9 à la JND de Malestroit

**Contact : Yoann JOUCHET**

## ÉCOLE

Le samedi 24 juin a eu lieu la kermesse de l'école qui a été une belle réussite puisque 265 repas ont été servis. Rendez-vous l'année prochaine avec, espérons-le, le même succès !



## COMITÉ DES FÊTES

Le comité des fêtes s'est une nouvelle fois impliqué dans l'organisation de diverses manifestations :

- ↳ la randonnée pédestre du muguet qui a réuni plus de 400 marcheurs.
- ↳ la rando-cyclo « Jean Robic » du 17 juin

Il remercie l'ensemble des bénévoles qui ont contribué à la réussite de ces manifestations sportives.

## CALENDRIER DES FÊTES 2023

<b>AOÛT</b>	DIMANCHE	27	Fête de la Saint-Fiacre	Comité Saint-Fiacre
<b>SEPTEMBRE</b>		les 9 et 10	Concours Ball-trap	ACCA
	JEUDI	14	Loto intercommunal	Club des Fougères
	SAMEDI	30	Soirée moules-frites	APEL
<b>OCTOBRE</b>	SAMEDI	21	Boom des enfants	APEL
	SAMEDI	28	Soirée Halloween	RAJ
<b>NOVEMBRE</b>	SAMEDI	18	Soirée raclette	La Vigilante
<b>DÉCEMBRE</b>		les 8 et 9	Marché de Noël	APEL
	DIMANCHE	31	Soirée Réveillon	Comité des Fêtes

# La page de l'école

Février



## Un carnaval haut en couleurs

Le mardi 28 février, tous les enfants ont revêtu leurs plus beaux costumes pour un après-midi festif. Au programme : ateliers interclasses, danse, défilé et dégustation de crêpes.

## Découvertes gastronomiques

Chaque période, la cantinière nous fait voyager en nous proposant un repas aux saveurs d'un continent. Nous avons ainsi pu savourer du poulet micronésien, des Jams Drops, ... lors de notre dernière escale en Océanie.

Mars



## Place au sport

Les élèves de maternelles ont retrouvé leurs camarades des écoles environnantes pour une journée sportive à Réguiny. Cette rencontre était organisée par la commission Sports du réseau réunissant des enseignants et les animateurs sportifs.

## La Saint Patrick à Saint Louis !

Dans le cadre de notre projet « Tour du Monde », les plus grands ont célébré la Saint Patrick le 17 mars. Après avoir récité un poème en anglais, ils ont présenté une Jig Irlandaise aux parents présents à la sortie de l'école.

## A la découverte du collègue

Les CM2 se sont rendus au collège Ste Jeanne d'Arc de Rohan pour une journée en immersion parmi les sixièmes. Ce premier pas leur a permis d'être plus sereins à l'approche du grand saut.

Avril

## Un repas solidaire

Un repas caritatif a été organisé au profit de l'association Pont de Lumière basée à la Trinité Porhoët. L'argent récolté contribuera à la création d'un centre de langues pour de jeunes vietnamiens. En effet, la maîtrise de la langue anglaise est une compétence essentielle dans cette région du monde pour parvenir à trouver un emploi.





## Des portes ouvertes

Le 14 avril, nous avons ouvert nos portes aux familles actuelles ainsi qu'aux nouvelles. A cette occasion, des œuvres créées par les artistes en herbe de toutes les écoles du réseau étaient exposées.

Juin

## Des sorties pédagogiques

En cette fin d'année, les élèves de la PS au CE1 sont allés visiter le parc animalier « Les terres de Nataé » à Pont Scorff. Quant à la classe des CE2-CM, elle s'est rendue à Pleumeur-Bodou pour profiter pleinement des trois univers du Parc du Radôme : la Cité des Télécoms, le Planétarium et le village gaulois.

## Du sport en réseau

Du CP à la 6<sup>ème</sup>, les élèves du réseau se sont retrouvés à Régigny pour deux journées sportives organisées par la commission. Ils ont pu s'affronter sur des activités innovantes : tir à l'arc, kinball, ultimate, ...

## Une journée de coopération

Pour clôturer l'année, toutes les classes se sont retrouvées au stade de football pour des activités sur le thème de l'émission Pékin Express. Une belle journée qui était aussi l'occasion de partager un pique-nique avec les familles.

## Une remise de diplômes

Les CM2 sont désormais prêts à aller vers d'autres horizons. Une cérémonie en leur honneur a eu lieu. Après avoir pris la parole, ils se sont vus remettre un diplôme de fin de scolarité primaire ainsi qu'une trousse de survie pour le collège. Nous leur souhaitons une très belle continuation !

Bel été à tous !



À tous les bénévoles, à tous les partenaires, ...  
à ceux qui donnent de leur temps pour notre école.

## RADENAC AUTREFOIS...

Quelques souvenirs de Radenac autrefois :



Les enseignants devant le portail de l'école Saint-Louis avec de gauche à droite : Annette Michelot, Sœur Thérèse Trégouët, Jo Poudelet et Sœur Jeanne Dolivet



Classe verte CE1-CE2 de Sœur Emilienne  
en juin 1987 à Condat (Cantal) avec :

- en haut de la photo : T. Grignon, G. Jouchet, D. Lécuyer, ?, ? Le Gal, S. Danet, Sœur Emilienne
- en bas : A. Cocherel, A. Guillo, V. Lorent, G. Guillemot, P. Robin, ?, J-M. Allanic, E. Pichot